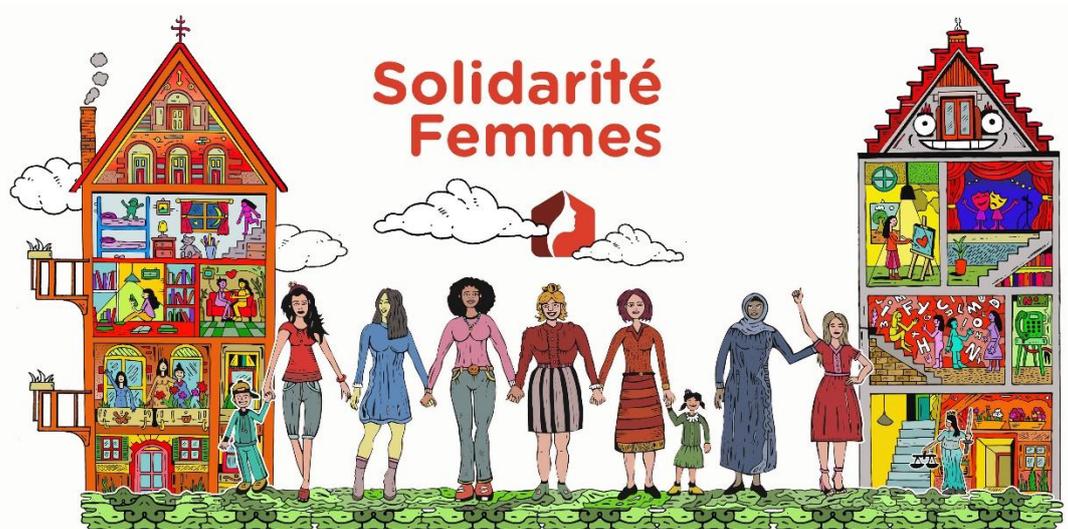


**ASBL SOLIDARITE FEMMES
ET
REFUGE POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES**

**RAPPORT GENERAL DES ACTIVITES DE L'ASBL
2022**



43 rue de l'Olive 7100 LA LOUVIERE
solidaritefemmes@skynet.be
www.solidarite-femmes.be

Notre ASBL spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales a, au fil des années, créé toute une série de services récurrents. Les activités mises en place ne se modifient pas d'année en année. Elles sont évaluées et se perfectionnent avec le temps. Nous les gardons si nous estimons qu'elles atteignent leur but : aider les femmes victimes de violences à reprendre du pouvoir sur leur vie. Les intervenant-es de notre ASBL sont formé-es et continuent à se former pour aller vers l'objectif principal de l'association : l'**empowerment** des femmes.

Une ASBL : Quatre secteurs d'intervention

- 1) **Une maison d'hébergement**
- 2) **Un service ambulatoire** spécialisé pour les victimes femmes et enfants
- 3) **Un service d'éducation permanente** centré sur l'intervention directe avec les bénéficiaires (Axe 1)
- 4) **Une association de fait avec deux autres partenaires**, le CVFE et Praxis, qui constitue un « pôle de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales » et dans lequel, mandatés par la Région Wallonne, nous donnons des formations sur l'ensemble du territoire wallon et nous cogérons la ligne gratuite francophone « écoute violences conjugales » (**0800/30 0 30**)

De manière générale, voici comment nous répondons aux demandes des victimes de violence conjugale :

- **L'hébergement** : en 2022, nous avons comptabilisé **7648 nuitées** (6589 en 2021) et atteint un taux d'occupation journalière de 21 lits / journée sur les 24 lits disponibles.
- **L'écoute téléphonique** de notre association qui fonctionne 24h/24 (appels directs de victimes, de proches, familles, professionnel·les sur des questions de violence conjugale)
- **Le suivi en ambulatoire** (individuel psychosocial et / ou juridique et groupes de dévictimisation) :
 - ✚ **Les entretiens psychosociaux et les consultations juridiques et / ou thérapeutiques**
 - ✚ **Les groupes de parole restreints sur les mécanismes de la violence**

 **Les entretiens avec les enfants des victimes, ceux sur la parentalité et les entretiens mère-enfants**

- **La gestion de la ligne gratuite et confidentielle Ecoute Violences Conjugales (0800/30 0 30)** et du tchat avec nos collègues de PRAXIS et du CVFE, à la demande de la Région Wallonne. Ensemble, les trois ASBL forment « les Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales ».

Gestion de la ligne d'écoute 0800/30 0 30

En 2021, les pôles de ressources ont augmenté leurs plages horaires. Actuellement, les trois associations tiennent la ligne du lundi au dimanche de 8 à 20h, y compris les jours fériés. En dehors de ces horaires, l'écoute est assurée par Télé Accueil dans le cadre d'une convention annuelle. A l'avenir, il est prévu que les pôles assurent une permanence 24h/24.

Pour notre ASBL, onze travailleuses sont mobilisées pour la ligne d'écoute et le tchat.

**Nous avons reçu 12.122 appels en 2022.
Le site internet a reçu 170.808 visites.
396 messages ont été reçus et traités via la messagerie en ligne.
Le tchat a généré 203 conversations.**

- **Le suivi post hébergement** : nous avons décidé de comptabiliser les suivis psycho-sociaux des femmes et enfants dans notre service ambulatoire.

❖ **Assurer la sécurité reste une priorité**

Un des éléments importants qui nécessite la poursuite d'un suivi hors hébergement concerne la question de la dangerosité liée à la séparation. Les violences post séparation sont fréquentes et nécessitent de notre part une intervention récurrente. Nous continuons, pendant le temps nécessaire pour vérifier si la sécurité et l'apaisement des tensions sont assurés, à conduire les femmes et les enfants sur le lieu d'échange d'enfants lors des droits de visite du père. Ceci nous demande par ailleurs un aménagement spécifique du travail dans la mesure où ces échanges se font les vendredi soir, samedi matin ou soir et dimanche soir.

Il arrive régulièrement que nous devons intervenir en urgence car l'ex-conjoint redevient agressif et ce même après un temps long de séparation conjugale.

Nous accordons une grande importance à la sécurisation des échanges d'enfants. En effet, ces moments restent difficiles car l'ex-conjoint violent utilise ce temps de rencontre avec son ex-conjointe pour continuer à régler des comptes (les conjoints violents dominants ont beaucoup de mal à accepter

« d'avoir été quittés »). Les enfants sont alors instrumentalisés. Notre présence permet de maintenir le calme et évite que les enfants ne soient encore exposés aux violences.

Nous continuons à utiliser notre dispositif de sécurité avec des scénarios de protection en lien avec notre service ambulatoire. Ceci nous permet de soutenir des victimes hors hébergement 24h/24.

Nous utilisons une grille issue du modèle "processus de domination conjugale" (PDC) qui nous permet d'identifier les positionnements de protection utilisés par la victime et établir un premier constat sur l'état de la dynamique du couple.

A partir de ce diagnostic, nous pouvons mettre la question de la dangerosité au cœur des premiers entretiens et donc accompagner la victime dans un scénario de protection global qui prend en compte toute une série de paramètres externes (lieu de vie, environnement, activation des réseaux primaires et / ou secondaires) et internes (attention portée aux modifications stratégiques ou non de ces positionnements de protection).

Ces scénarios de protection nécessitent dans un certain nombre de cas que nous intervenions en tant que réseau secondaire car après analyse, il s'avère que la victime ne peut pas ou plus actionner des leviers externes pour assurer sa sécurité.

Nous créons un code d'alerte avec elle et affichons le scénario de protection dans le bureau collectif, près du téléphone, avec les coordonnées de la police compétente.

Toute l'équipe est mise au courant et prête à contacter les policiers en faisant état du dit scénario de protection. Nous pouvons ainsi intervenir 24h/24.

❖ **Distribution de colis alimentaires et de colis menstruels (Carte Jeanne avec le CPAS de La Louvière)**

Nous suivons **cinquante-trois familles monoparentales** composées d'ex-hébergées et de leurs enfants (septante-quatre enfants en 2022).

En 2020, Aldi Houdeng a décidé de nous redistribuer leurs invendus quotidiens, ce qui nous permet de confectionner des colis constitués d'aliments de la banque alimentaire et de produits frais venant du magasin. Nous allons au domicile des femmes qui n'ont pas de moyen de locomotion.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE EN HÉBERGEMENT

A. Avec les femmes hébergées : respect du rythme et des décisions de chacune



Nous avons élaboré un système global d'intervention et mis en place une diversité d'outils d'accompagnement des victimes tant sur le plan individuel que collectif. Nous avons adopté une démarche qui se nomme « développement du pouvoir d'agir » élaborée à partir du concept nord-américain plus général d'*empowerment*. Cette démarche met l'accent sur la posture professionnelle de l'intervenant·e social·e face à une personne en demande d'aide et se veut à l'opposé de la notion de prise en charge classique adoptée dans le travail social. Ni « policier », ni « sauveur », l'intervenant·e devient un·e « passeur·e », un·e accompagnant·e à la remobilisation des ressources des femmes hébergées. Il ou elle ne décide pas de ce qui est bon ou non pour la personne accompagnée. Il ou elle l'aide à mettre à jour des choix qui lui permettent de sortir de l'impuissance.

1) Le plan d'accompagnement individualisé

Cet outil nous permet de mesurer le niveau d'*empowerment* des femmes que nous hébergeons. Le niveau de victimisation n'est pas le même chez toutes les femmes victimes de violences. Le plan d'accompagnement individualisé permet de mettre en place une politique d'action appelée « petits pas ». L'élaboration d'un plan d'action individualisé dont on peut mesurer concrètement les résultats petit à petit permet aux femmes victimes de violences et persuadées qu'elles ne valent plus rien et qu'elles n'ont plus aucune compétence de visualiser leurs progrès. Le plan d'accompagnement individualisé bien utilisé permet de structurer les actions à mener pour rendre à ces femmes le sentiment d'efficacité personnelle qu'elles ont perdu avec la violence conjugale.

2) Les activités de groupe

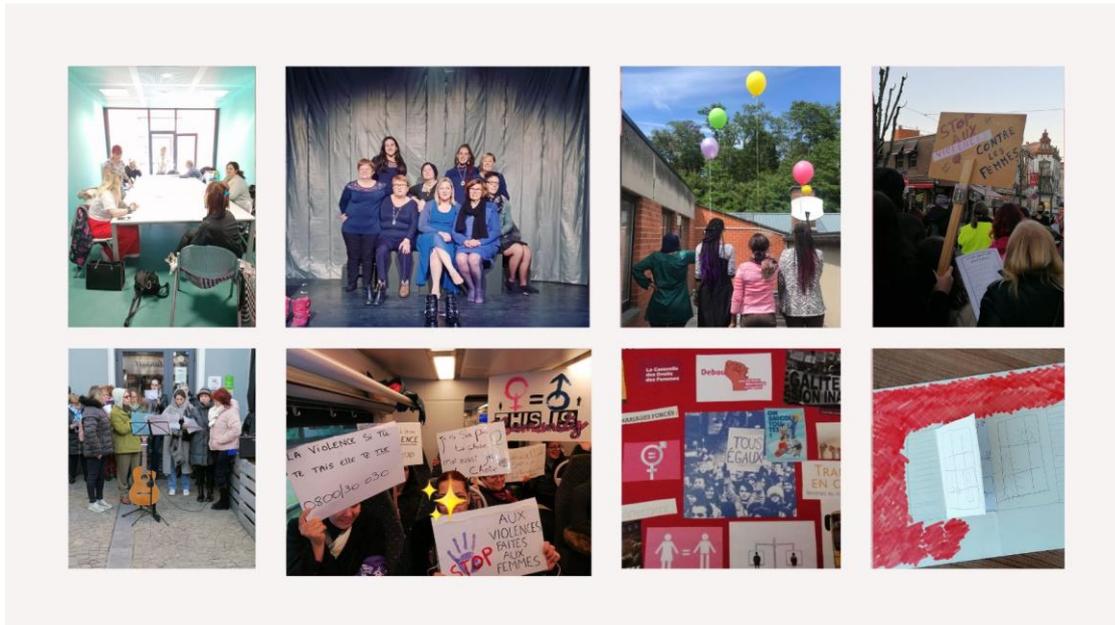
Les activités de groupe sont privilégiées dans notre association. La théorie des « facteurs d'aide » vient étayer ce que nous expérimentons depuis plusieurs décennies :

« Au-delà des facteurs d'ordre individuel, économique et organisationnel, la sélection du groupe comme mode d'intervention est justifiée par l'effet que peut exercer le groupe comme catalyseur de changement. Cependant, le groupe ne constitue pas en soi un contexte de changement ; certaines conditions sont nécessaires pour que les membres se sentent soutenus dans leurs efforts. Ces conditions sont reconnues comme étant des facteurs d'aide. Un facteur d'aide est un élément du processus de

groupe qui contribue à l'amélioration de la situation du membre et qui est fonction des actions de l'intervenant, des autres membres du groupe et du membre concerné. »¹

Les activités sont répertoriées dans les actions liées à l'éducation permanente.

Total général des heures d'animation en 2022 : 546 heures.



- **Les Chanceuses et les ateliers en ambulatoire**

Ateliers ouverts et permanents de réflexion, de formation par les pairs, d'échanges et d'entraide à destination des femmes hébergées, des ex-hébergées et de celles qui fréquentent notre service ambulatoire.

- Les rencontres à thème axées sur les apprentissages et sur la connaissance de leur environnement
- Les actions citoyennes dont les objectifs sont de développer l'axe *empowerment* citoyen : atelier théâtre militant des Chanceuses pour lequel elles élaborent des textes sur les droits des femmes, participation aux actions politiques telles que la Journée internationale des droits des

¹ Roy, V., Lindsay, J., Thibault, S. et Bernard, F.-O. (2009). L'utilisation des facteurs d'aide : des outils pour les pratiques de groupe auprès des femmes et des enfants en contexte de violence conjugale (Outils no 6). Montréal, QC ; Québec, QC : CRI-VIFF.

femmes (8 mars) et la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre), etc.

- **La pièce de théâtre écrite et jouée par les femmes qui fréquentent nos ateliers *Maux bleus*, créée en 2019, a tourné à six reprises en 2022. Cette représentation s'accompagne systématiquement d'un débat avec le public.**

[En savoir plus ?](#)

- Les ateliers Estime de soi
- Les ateliers d'autodéfense féministe
- Les ateliers d'art-thérapie

Mères en colère : Atelier dans le cadre de Décrocher la Lune

Dans le cadre de l'édition 2022 de l'opéra urbain « Décrocher la Lune », orchestré par Fabrice Murgia avec Franco Dragone, nos Chanceuses ont participé à un atelier théâtral féministe avec des femmes réunies par différentes associations et institutions locales, dont la nôtre (Vie Féminine, Solidaris, CPAS de La Louvière, etc.). Photo : Vincenzo Chiavetta.

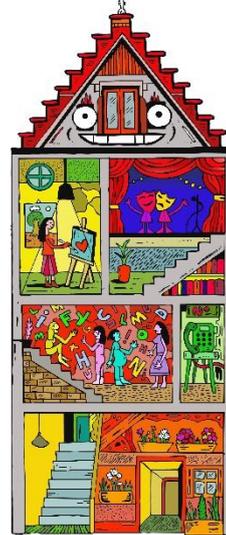


- **Les activités destinées exclusivement aux femmes hébergées :**

- Les activités culturelles dans le cadre de l'Article 27
- Ateliers menés en soirée par les éducatrices de nuit

Plusieurs thématiques ont été développées dans ces ateliers :

- ❖ Cuisiner sain et bon marché
 - ❖ Fabriquer ses propres objets décoratifs
 - ❖ Participer à la fête de Saint-Nicolas des enfants en construisant les costumes et les décors pour la petite pièce de théâtre que les enfants jouent chaque année
 - ❖ Confectionner les costumes de carnaval des enfants
 - ❖ ...
- Ateliers de réflexion sur la relation mère-enfant
 - Ateliers sur la communication
 - Conseil des femmes hébergées



3) Le service « prendre soin de soi » : **229 heures de soin en 2022**

Notre esthéticienne sociale permet aux femmes de se réapproprier leur corps par des massages et des soins de beauté de base. Beaucoup de femmes victimes de violences conjugales ont du mal avec leur image corporelle. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs en dépression et ne prennent plus soin d'elles.



B. Avec les enfants hébergés (qui représentaient en 2022 38 % des personnes hébergées)

1) L'intervention individuelle pour agir sur les effets de l'exposition à la violence

Les activités individuelles sont nécessaires car nous avons en charge des enfants de plus en plus jeunes.

En 2022, 55 % des enfants hébergés ont entre 0 et 6 ans dont plus de la moitié entre 0 et 3 ans.



2) Les activités de groupe

Toutes les activités qui concernent la prévention des violences sont faites en très petits groupes en fonction des tranches d'âge. Elles abordent les thématiques suivantes :

- Les stéréotypes filles-garçons
- La résolution pacifique des conflits
- La communication non violente
- Le développement de l'esprit de coopération

Nous développons également des activités collectives inter-âges qui sont destinées à être présentées aux mères au moins deux fois par an : les enfants préparent ensemble le spectacle de Saint Nicolas et un spectacle pour la fête des mères.

❖ La parentalité en violence conjugale, dans des situations de séparation du couple conjugal

La relation mère-enfant

Cette relation est souvent perturbée. La violence affecte l'exercice de la parentalité. La dynamique relationnelle de pouvoir dans laquelle est enfermée la victime n'est pas circonscrite à la relation conjugale, elle s'étend à la relation parentale. Dans un couple où un conjoint exerce de la violence sur l'autre, la parentalité des victimes s'exerce dans un contexte de danger et souvent d'impuissance. Les mères sont en souffrance, elles vivent dans la peur et doivent en même temps se préoccuper des conséquences des violences du père sur les enfants.



Les difficultés les plus fréquentes concernent la capacité des mères à exercer leur autorité parentale et donc à cadrer leurs enfants. En effet, durant la vie de couple, les victimes sont « disqualifiées » comme parent par le conjoint agresseur. La violence conjugale affecte donc l'exercice serein de la parentalité par les victimes et l'image qu'elles ont d'elles-mêmes en tant que « bonne mère ». Il s'agit dès lors d'aider les victimes à réorganiser leur autorité parentale en mobilisant leurs ressources. Tout cela ne peut se faire que dans un cadre de sécurité pour la mère et les enfants.

La présence du père malgré l'absence

Souvent les enfants, sentant la souffrance de leur mère, s'érigent en protecteurs de celle-ci et n'osent pas exprimer ce qu'ils ressentent par rapport à la rupture, leurs sentiments contradictoires à l'égard du père (« je l'aime mais... »). Les éducateurs et éducatrices sont attentifs et attentives à cette difficulté et ont développé des activités ludiques qui permettent de parler des pères et des relations parents-enfants.

Dans les situations que nous rencontrons, les conjointes maltraitées cherchent à se soustraire à la violence de leur conjoint en quittant le domicile conjugal. Elles ont besoin d'un lieu d'hébergement où se mettre en sécurité, dans la grande majorité des cas avec leurs enfants.

En effet, dans le cadre de la violence conjugale, les victimes quittent le domicile à l'insu de leur conjoint parce que ce dernier ne le leur permettrait pas. Elles craignent donc les réactions de leur compagnon face à leur départ.

Cette crainte est justifiée dans le sens où cette décision de la conjointe victime va venir toucher de plein fouet le sentiment de toute-puissance du conjoint auteur, qui va se sentir en perte de pouvoir. De manière générale, ce dernier va tenter de reprendre son emprise sur sa conjointe. Très rapidement, le conjoint auteur va donc chercher à reprendre contact avec la victime. Actuellement, les conjoints vont très vite entrer en contact via les GSM. Cela concerne également les enfants.

Dans ce cadre, nous sommes très souvent confrontés aux auteurs qui vont se servir de leurs enfants pour toucher leur conjointe. En effet, mis à distance de leurs partenaires, les parents auteurs peuvent d'autant plus être tentés d'instrumentaliser les enfants, que ceux-ci sont le seul lien qui demeure avec elles.

Cette instrumentalisation se retrouve à différents niveaux et moments de la séparation :

1. Les premiers temps de l'hébergement

Au départ, lors des premiers contacts téléphoniques spontanés, nous observons que l'auteur des violences est très souvent exclusivement focalisé sur sa conjointe. Il peut ainsi questionner ses enfants pour vérifier où est sa partenaire, ce qu'elle fait, etc. Il peut également utiliser ses enfants comme messagers. De diverses manières, il peut ainsi venir augmenter leur stress, leurs angoisses. Il peut venir accentuer leur culpabilité d'avoir « laissé papa tout seul ». Il peut également susciter chez eux de grandes peurs pour son intégrité (il arrive régulièrement que l'auteur des violences fasse des allusions à un possible suicide). Plus les enfants sont petits, moins ils sont capables de prendre de la distance émotionnelle avec les propos de leur père.

A ce stade, la conjointe victime est elle-même angoissée, confuse, stressée, avec un grand sentiment de culpabilité, pleine de doutes et questions.

Cette intrusion du conjoint violent dans la petite bulle de sécurité qu'elle cherche à créer pour elle et ses enfants vient générer des tensions importantes qui se répercutent dans sa relation avec eux (agressivité accrue des enfants, enfants qui veulent « retourner à la maison », enfants qui pleurent et veulent voir leur papa, etc.).

Nous avons dû trouver des méthodes pour que les premiers temps de l'hébergement soient plus sereins et permettent aux victimes adultes et enfants de se poser, de prendre du temps pour elles et eux, et également en ce qui concerne les conjointes victimes, de pouvoir réfléchir en dehors de toute contrainte à leur avenir.

Nous avons imaginé un « espace-rencontre » téléphonique pour les pères (voir plus loin).

2. La période d'exercice du droit de visite.

Nous avons réfléchi à la préparation au « droit de visite » du père et à la gestion du retour de l'enfant après le temps passé avec celui-ci

Ces moments sont très difficiles pour les enfants qui vivent des émotions très fortes et très ambivalentes. Fréquemment et surtout dans les premiers temps de retrouvailles, les conjoints violents instrumentalisent leurs enfants : ils veulent des nouvelles de leur femme, savoir où elle est ou ce qu'elle fait, font de leurs enfants leurs messagers, les couvrent de cadeaux coûteux, les supplient de faire revenir leur mère au domicile... Cette attitude du père rend les enfants très angoissés et les déstabilisent fortement. Durant cette période, les enfants qui s'étaient stabilisés durant l'hébergement régressent (cauchemars, énurésie, agressivité, repli sur soi...).

Les éducateurs sont donc très présents à ces moments et travaillent beaucoup sur l'expression des enfants, leurs émotions, leurs difficultés de comportements. Un accompagnement est également mis

en place avec les conjointes victimes qui peuvent tout aussi bien instrumentaliser leurs enfants, non pas dans l'objectif de nuire au conjoint auteur mais par peur de laisser « partir » leurs enfants et que leur conjoint ne sache pas s'en occuper ou parce qu'elles ont besoin de savoir ce que « mijote » leur conjoint. Elles peuvent également être en désarroi devant les changements d'attitude fréquents de leurs enfants après la reprise de contact avec leur père.

3. Lors des échanges d'enfant(s) et des décisions à prendre

La violence peut aussi s'exercer lors du passage de l'enfant d'un parent à l'autre, lors de contacts téléphoniques ou courriels à propos des décisions relatives à l'enfant ou d'informations nécessaires à échanger, concernant par exemple des frais extraordinaires.

En mettant en contact le parent victime et le parent auteur, certaines modalités d'organisation de l'exercice conjoint de l'autorité parentale peuvent amplifier les occasions de violences dans lesquelles l'enfant est explicitement exposé par sa présence ou impliqué par ses activités.

Nous avons dû imaginer des dispositifs visant à protéger les enfants de cette violence par ricochet qui les met dans des positions intenable : conflits de loyauté, culpabilité, rôles de médiateurs-conciliateurs etc. :

- Nous sommes très présents durant toute la procédure judiciaire, pour alerter sur cette question (avocat-e, juge, SAJ, SPJ) et aider la conjointe à obtenir si possible que les échanges se passent hors présence conjointe des parents (par exemple devant l'école).
- Nous accompagnons les conjointes ou déposons les enfants sans elles lorsque le conjoint auteur ne peut se maîtriser en sa présence.

Notre présence reste souvent requise même après la fin d'hébergement. Un certain nombre de conjoints persistent dans leur harcèlement et continuent à mettre en danger leur conjointe et leurs enfants. Cette dangerosité doit être ré-évaluée de manière périodique.

Actuellement, encore trop peu de professionnel·les de la Justice ou de la protection des enfants tiennent compte de la persistance possible du danger après la séparation (des études ont pourtant démontré que ce danger pouvait continuer à exister jusqu'à deux ans après la séparation, voire plus).

De plus, nous continuons à expérimenter :

- **L'espace-rencontre téléphonique (créé en 2013)**

Dans cet espace virtuel, les pères peuvent reprendre contact avec leurs enfants et maintenir un lien avant que la justice n'ait pu se prononcer sur les questions de garde.

Avec l'accord de la conjointe victime et après en avoir discuté avec les enfants, nous proposons au conjoint auteur des contacts téléphoniques réguliers avec ses enfants. Nous lui demandons de ne pas utiliser ses enfants pour atteindre sa conjointe. Nous communiquons avec lui sur l'impact de l'instrumentalisation sur ses enfants. Nous l'avertissons que nous serons présent·es lors de ces entretiens pour garantir la sécurité de l'enfant et que nous nous autoriserons à mettre fin à la rencontre s'il ne se sent pas capable de respecter le contrat. Cette méthode fonctionne bien, elle permet vraiment d'apaiser les enfants et évite leur instrumentalisation. Elle permet aussi aux femmes de ne pas se sentir coupables d'avoir séparé les enfants de leur père. Tous les enfants hébergés en âge de parole sont concernés.

En 2022, cette action a permis à 75 % des enfants hébergés de rester en contact avec leur père en toute sécurité.

- **La co-éducation par rapport à la violence exercée par les enfants**

Nous avons mis au point une méthode de « co-éducation » avec les mères qui implique tout le personnel. Un des gros problèmes des femmes victimes de violences conjugales concerne leur capacité à exercer leur autorité parentale. Elles ont beaucoup de difficultés à mettre un cadre, définir les limites, gérer les colères, les frustrations de leurs enfants et agir quand elles sont confrontées aux comportements inadéquats de ceux-ci. Or, ces enfants sont très souvent perturbés (impacts de l'exposition à la violence conjugale). Il est donc fréquent qu'ils soient violents avec d'autres enfants, avec leur mère ou d'autres adultes.

Comment dès lors intervenir en tant que professionnel·les sans prendre la place de la mère ?

Nous avons imaginé un scénario qui permet à la femme de jouer son rôle de parent principal et d'intervenir pour la soutenir quand elle agit auprès de ses enfants. Nous définissons un scénario préalable avec la mère. Chaque intervenant·e, témoin d'une violence exercée par un enfant va chercher la mère et devant l'enfant raconte ce qu'il vient de se passer. L'intervenant·e et la mère discutent devant l'enfant de la sanction à prendre suite à ce comportement violent. Les deux se mettent d'accord et l'intervenant·e est chargé·e d'exécuter la sanction. Ceci permet à la mère de jouer son rôle de parent cadrant et à l'enfant d'apprendre un modèle d'autorité parentale partagée entre deux adultes qui se parlent et s'entendent (ce qui ne se passe jamais dans sa réalité). Il apprend également que l'autorité des parents est sécurisante parce qu'elle n'est pas de la domination arbitraire (ce qu'il vit dans sa réalité).

Cette méthode, si elle est acceptée par la mère, arrête très rapidement la violence des enfants.

La fête de Saint Nicolas : Un rassemblement des hébergées et des ex-hébergées

Chaque année, nous organisons une grande fête de Saint Nicolas pour les femmes et enfants hébergés et ex-hébergés. Les enfants en hébergement préparent un spectacle à l'attention des participant·es. Cette action mobilise le personnel éducatif, les femmes (impliquées dans la confection des costumes et des décors) et les enfants à partir de septembre de chaque année. Chaque année, nous recevons un don du Kiwanis pour l'achat des cadeaux.

Nous avons pu inviter 40 femmes et 85 enfants ex-hébergés à notre fête en 2022.



L'opération Papa Noël

L'asbl "Opération Papa Noël" de Manage a été créée pour aider le Père Noël à n'oublier aucun enfant dans sa tournée. Chaque année, nous y inscrivons les enfants du refuge ainsi que les enfants des anciennes hébergées. Une de nos éducatrices, en tant que bénévole, se charge de réceptionner les cadeaux, de les emballer et de les distribuer. Ces cadeaux sont des jouets neufs achetés pour les enfants par de généreux lutins.

LE PROJET DU SERVICE AMBULATOIRE

En 2022, le service représente 4230 heures de travail direct avec les victimes.

Le service ambulatoire de l'asbl est une structure collective qui concerne l'équipe psycho-sociale, la direction et le secrétariat de l'association.

Les activités du service font partie du système global d'intervention élaboré par l'association qui a mis en place une diversité d'outils d'accompagnement des victimes tant sur le plan individuel que collectif et avec une déclinaison temporelle, allant de l'urgence au long terme.

L'accompagnement des femmes maltraitées et de leurs enfants nécessite une stratégie individualisée à long terme et des outils d'intervention spécifiques. En effet, aider les victimes à réparer les effets de la violence et à se reconstruire prend du temps et demande de la part des intervenant-es une compréhension profonde des mécanismes de la violence.

Le plus souvent, les interventions auprès des victimes sont prises en charge par des services différents qui ont chacun une logique d'intervention propre et non concertée. Il arrive fréquemment que les victimes soient dirigées dans des services qui ne prennent en charge qu'une intervention à très court terme, une « intervention de crise ». Par la suite, et par manque de structures réellement spécialisées, ces victimes ne sont pas soutenues dans une perspective de dévictimisation qui seule peut les aider à se reconstruire progressivement dans une vie sans violence. Ces services peuvent donc être souvent confrontés à des femmes qui reviennent à plusieurs reprises et uniquement lorsqu'elles sont en crise. Cela finit par générer chez les intervenant-es un sentiment d'impuissance qui augmente le risque d'abandon de l'aide offerte aux victimes.

❖ Les différents secteurs de notre service ambulatoire

A. Les consultations individuelles

NB : Une des constantes des entretiens individuels est l'élaboration systematique d'un scénario de protection même minimaliste si la personne qui vient en entretien en est encore au stade d'un semi-déni ou d'une minimisation de son problème.

1) Premier accueil et consultation de départ

Demande des personnes : écoute, clarification du problème (« je voudrais y voir clair, comprendre ce qui m'arrive »), besoin d'informations pratiques, etc. Cela peut prendre une, deux ou trois séances.

Cet accueil peut également concerner des proches de la victime, les enfants de celles-ci, etc. Il peut aussi déboucher sur une consultation juridique, un accompagnement social ou concret, des actions pratiques de protection, un hébergement ou sur un suivi de plus long terme.

2) Consultation juridique

3) Accompagnement juridique

La juriste va suivre concrètement les personnes concernées : elle va servir de « courroie de transmission » entre les professionnel·les de la structure judiciaire et la victime, elle va accompagner les personnes aux rendez-vous, aux auditions, etc.

4) Consultation de moyenne et longue durée (accompagnement thérapeutique du Changement et traitement des traumatismes)

Elle concerne les victimes qui initient un processus de changement. Divers moyens sont utilisés par l'intervenant·e : entretiens face à face, par skype, maintien des contacts par sms ou téléphone entre les consultations, adaptation des scénarii de protection.

5) Appels téléphoniques au sein du service durant les heures d'ouverture et au sein du refuge 24h/24 : **en 2022, nous avons reçu 763 appels dont 11 % en dehors des jours et heures ouvrables.**

Tou·tes les intervenant·es de l'association sont concerné·es par ces appels. Nous pouvons y répondre puisqu'il y a une présence effective du personnel 24h/24, 7 jours/7.

B. Les groupes

1) Le groupe de parole restreint sur les mécanismes de la violence

L'animatrice de ces groupes travaille en coopération avec l'intervenante qui accompagne les victimes dans les consultations individuelles de moyenne et longue durée.

2) La participation aux activités d'éducation permanente

Le groupe ouvert appelé « les Chanceuses » comporte une multiplicité d'actions axées sur la citoyenneté et la solidarité (sortir de l'isolement, retrouver une identité sociale). Ces activités sont subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'éducation permanente.

C. La question de la sécurité des victimes

La question de la sécurité des victimes est toujours bien entendu au cœur de nos préoccupations car durant toutes ces consultations, un certain nombre des femmes que nous rencontrons vivent encore avec leur conjoint ou continuent d'être harcelées, menacées, maltraitées après la séparation (voir plus haut les scénarios de protection en post hébergement : le mécanisme est le même) – la séparation étant par ailleurs un des grands facteurs de risque d'homicides en violence conjugale.



LES AUTRES ACTIVITES DE L'ASBL

A. La force de l'intervention intersectorielle

Avec Praxis : formations, tenue de la ligne d'écoute, alertes mutuelles si problèmes de dangerosité (propositions de Praxis faite à Solidarité femmes de contacter les victimes si Monsieur qui se trouve dans un des groupes « se réactive » et vice versa en ce qui concerne les auteurs), orientation systématique des victimes vers le service ambulatoire de Solidarité femmes et des auteurs vers Praxis.

Avec d'autres services :

L'asbl est membre du Conseil consultatif louviérois pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'asbl participe à trois commissions sur La Louvière :

- **La Commission « violences faites aux femmes »** de la Plateforme femmes de la Ville de La Louvière
- **La Commission 8 mars**
- **La sous-commission violences conjugales et enfants exposés**

En 2021, les participantes de cette sous-commission ont commencé à réfléchir à un projet pilote d'accompagnement protégé des enfants dans le cadre de la séparation en violence conjugale.

Solidarité Femmes participe également **aux plateformes d'arrondissement « violences conjugales et intrafamiliales »** de Mons et Charleroi.

Convention de partenariat :

- Depuis 2020, notre asbl a une convention de partenariat avec la Maison plurielle de Charleroi pour la mise en place d'une permanence juridique mensuelle tenue par notre juriste. Nous ne comptabilisons pas les heures prestées dans le relevé des heures ambulatoires. Notre juriste a presté trente heures pour ce service.
- Depuis avril 2022, une permanence hebdomadaire est assurée par notre intervenante psychosociale au sein de l'Hôpital des Hautes Sennes, à Soignies et ce à la demande des différents services regroupés au sein du plan de cohésion sociale de la Ville de Soignies

B. Les activités de formation et de sensibilisation des professionnel·les et du public à la violence conjugale

- **Formation des professionnel·les dans le cadre d'une convention avec la Région Wallonne : 40 journées, pour un total de 474 heures**

Depuis 2010, nous sommes mandatés par la Région wallonne pour former des professionnel·les à la violence conjugale dans le cadre de notre convention « pôles de ressources spécialisées en violences conjugales » où nous collaborons avec le CVFE et PRAXIS. Le public prioritaire est celui des professionnel·les travaillant dans les maisons d'accueil 34.2, les plateformes d'arrondissement et les intervenant·es de la ligne verte Violences Conjugales, les SASJ, les CPAS, les plannings familiaux, les intervenant·es famille et jeunesse...

Les formations sont données par une dyade de formateur·rices composée d'une intervenante de Solidarité femmes et d'un·e intervenant·e de Praxis. Ces formations comprennent l'initiation à un modèle systémique d'analyse de la violence conjugale (le processus de domination conjugale), les enfants exposés aux violences conjugales, l'intervention auprès des victimes et des auteurs, l'intersectoriel en violences conjugales. Ces activités font l'objet d'un rapport particulier à la Région wallonne.

- **Formations et sensibilisations données en dehors des pôles de ressources en 2022 : vingt-et-une formations, pour un total de 322,5 heures**
- **Formations données pour divers services (heures en nombre total, incluant la préparation et les déplacements), pour un total de 297 heures**
- **Sensibilisations tout public, pour un total de 17 heures**
- **Sensibilisations à destination des professionnel·les, pour un total de 12 heures**
- **Contacts avec la presse en 2022 : six interviews et passages radio/TV pour un total de 6,5 h**



C. **La formation continuée du personnel : 976 heures**

Des formations en Thérapies brèves et traumas, en psycho-traumatologie, en hypnose thérapeutique, en reiki, en prévention des risques, etc.

Annexes



Les projets extérieurs de l'ASBL actuels et en cours

🚩 Partenariat international avec le Gabon

Suite à la visite de notre maison d'accueil de la part de la Ministre gabonaise de la Justice en charge également de l'Égalité des genres au Gabon, nous avons initié un partenariat visant la formation d'intervenantes pour la première maison d'accueil pour femmes victimes de violences au Gabon.

Lors d'une première mission qui a eu lieu en octobre, nous avons donné quatre jours de formation à un public multidisciplinaire (policier-es, magistrat-es, médecins, psychologues, hauts fonctionnaires...) et consacré une journée aux futures intervenantes de la maison d'accueil qui devait ouvrir ses portes fin novembre. En 2023, Nous allons établir une convention de partenariat pour continuer la formation du personnel de cette structure et accueillir des stagiaires dans notre maison d'accueil.



- 🚩 l'asbl a été experte associée au **projet européen sur les suicides forcés en contexte de violences conjugales** : participation à l'élaboration du guide et du cours en ligne. Ce projet européen, auquel a participé Josiane Coruzzi en tant qu'experte pour la Belgique, a abouti à la création d'un guide à destination des professionnel.les et d'un MOOC (<https://suicide-force.eu/accueil/17>).

- ✚ L'asbl est partenaire depuis mai 2022 d'un **projet européen (franco-belge) sur la protection des victimes en violences conjugales** dont l'objectif est la création d'un outil simple (pour les professionnel·les de première ligne non spécialisés·es) de détection de la dangerosité et l'élaboration d'un cours en ligne sur la question.

- ✚ Projets des trois collectifs (Solidarité Femmes, CVFE et CPVCF) pour la période 2022-2025 :

- ❖ **projet CRUSH** : Promouvoir les relations saines et égalitaires auprès des jeunes

Les trois partenaires vont pendant deux ans (2022-2024) travailler avec des maisons de jeunes à la mise en place de dispositifs d'animation de groupes dans trois zones d'intervention (Bruxelles, Liège et La Louvière / Mons / Charleroi). Une première étape d'échanges, de sensibilisation et de co-construction avec les actrices et acteurs de terrain sera suivie par une étape de sensibilisation des jeunes via des ateliers en non-mixité (autodéfense féministe pour les filles et ateliers sur les masculinités alternatives pour les garçons par exemple) et, après débriefing, par une étape finale de transmission qui verra la constitution de groupes de jeunes formés aux animations dans un objectif de pérennisation du projet.



- **Mutualisation des expertises des trois asbl** pour généraliser les bonnes pratiques sur trois thématiques définies (tables rondes inter-associations) pour :
 - ✓ Sensibiliser des professionnel·les en contact avec les victimes de violences conjugales aux trois thématiques (outils + colloque)
 - ✓ Mener un plaidoyer politique pré- et post-élections pour mettre en avant la lutte contre les violences conjugales

Les thématiques abordées seront :

- La problématique des femmes migrantes victimes de violences et les risques liés à la double victimisation
- L'accompagnement spécifique des enfants exposés aux violences conjugales
- La problématique du droit de garde en contexte de violences conjugales

- ✚ **Poursuite de la participation à la recherche internationale coordonnée par l'université d'Ottawa :**

Dans le cadre d'un projet international (2020-2023) supervisé par Simon Lapierre du Collectif de recherche FemAnVi de l'Université d'Ottawa, Solidarité Femmes récolte des données de type quantitatif pour pouvoir dresser un état des lieux de l'utilisation du concept d'aliénation parentale en Belgique, et ainsi pouvoir mettre ces données en regard de celles récoltées dans les autres pays participant au projet. Le projet international se décline en quatre objectifs de recherche :

- Interroger l'évolution des discours et des pratiques psycho-sociales utilisant l'aliénation parentale
- Analyser les impacts de ces discours et de ces pratiques sur les femmes ayant subi de la violence ainsi que sur leurs enfants, mais aussi sur le travail des associations d'aide aux victimes
- Enumérer les stratégies mises en œuvre tant par les femmes que par les associations et les équipes de recherche pour contrer ces discours et démontrer le non-sens et les risques liés à ces pratiques
- Développer des outils pour aider les femmes ainsi que les associations de terrain et les équipes de recherche à contrer ces discours et à démontrer le non-sens et les risques liés à ces pratiques

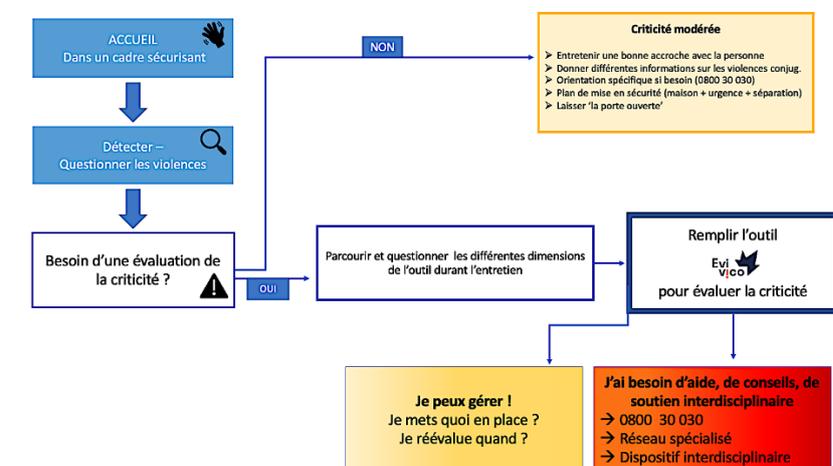
Poursuite du partenariat avec la Tunisie

Solidarité Femmes a formé vingt formateurs et formatrices de l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) pour former à leur tour des services en contact avec les victimes et des intervenant-es de terrain sur tout le territoire national. Ce projet, en deux phases (formation théorique puis supervision sur le terrain et complément de formation) a commencé en 2017 et se terminera en 2024. Un deuxième objectif du partenariat est de labelliser le premier service spécialisé en violences conjugales ouvert par l'ONFP à Tunis afin que celui-ci devienne un modèle pour l'ensemble du pays.



Cette année nous avons donné trois jours de formation complémentaires aux formatrices en violences conjugales que nous avons formées lors de la première phase du projet entre 2016 et 2018. Nous avons également reçu quatre participantes du projet en Belgique pour une mission de travail commun d'une semaine.

-  Dans le cadre du Pôle de ressources spécialisées en violences conjugales, mise en œuvre du projet « Evaluation intersectorielle des violences dans le couple » via la création d'un outil d'évaluation de la dangerosité en situation de violences conjugales : **la grille Evivico**.



L'outil Evivico a été pensé, construit et élaboré pour les professionnel·les du secteur psycho-médico-social afin de les rassembler autour d'un même vocabulaire et de les accompagner dans leur questionnement et leur positionnement quant au degré de criticité des situations de violences dans le couple qu'ils et elles rencontrent. La criticité est ici envisagée comme la probabilité d'occurrence d'un événement extrême, létal.

Cette évaluation est une approche clinique guidée et est représentée sous la forme d'une grille. Celle-ci se divise en plusieurs dimensions afin de permettre d'investiguer la situation dans sa globalité. L'approche choisie se veut systémique et genrée.

L'objectif premier est de déterminer le seuil de criticité d'occurrence d'événements extrêmes (tels que le féminicide, l'infanticide, l'homicide, le suicide, le suicide forcé et l'enlèvement d'enfants) dans une situation de violences dans le couple.

Cet outil a été mis en ligne en 2023 : www.evivico.be

 **Projet MAP « protéger les enfants exposés aux violences conjugales dans un contexte de violences post-séparation »** en partenariat avec la commission louviéroise « Enfants exposés aux violences conjugales »

Les violences conjugales sont un fléau dans la société et peuvent conduire à la mort. Devant le nombre important d'actes violents qui surviennent dans un contexte de séparation, il est important de penser à la sécurité des différents membres de la famille. Assister aux violences commises par l'un de ses parents sur l'autre a des conséquences indéniables pour les enfants. En effet, de nombreux jeunes sont témoins de ces scènes, ce qui fait d'eux des victimes à part entière.

En 2019, paraît une [étude](#) coordonnée par l'asbl Solidarité Femmes et réalisée par Emmanuelle Mélan, criminologue, sur les violences conjugales post-séparation. Celle-ci met en exergue que 79 % des victimes subissent encore des violences (comportements possessifs, harcelants, violences physiques, psychiques, économiques, etc.) après la séparation et pouvant remonter à plus de cinq ans. Cela se manifeste vis-à-vis des enfants par le non-respect du cadre judiciaire par le parent violent, une instrumentalisation des enfants dans le but de nuire à l'ex-conjointe et dans un certain nombre de cas, des violences directes commises sur les enfants communs par le parent auteur de violences conjugales.

Cette continuation des violences est entretenue par le lien indéfectible de parentalité qui subsiste à celui de la conjugalité et se produisent très souvent lors des échanges d'enfants.

Dans ce cadre, la séparation des conjoints ne met pas fin à la violence conjugale alors que c'est le but recherché par les victimes lorsqu'elles quittent leur conjoint violent. Les femmes et les enfants continuent à vivre dans la peur et l'insécurité, ce qui nuit à la reconstruction des victimes adultes et au développement des enfants impactés par ces violences.

La Commission louviéroise « Enfants exposés aux VCI » qui rassemble différents partenaires de terrain sur cette question et qui existe depuis plus de dix ans (Solidarité Femmes, Praxis, Sos Enfants - APEP, SAPV, SAJ/SPJ de Mons, police jeunesse, ONE, une criminologue du Parquet de Mons) partage les constats de l'étude nommée plus haut. Les différents services qui la composent sont confrontés aux conséquences de cette violence qui perdure après la séparation des conjoints.

En effet, comment garantir l'effectivité du droit de visite et d'hébergement pour ne pas rompre définitivement le lien parent-enfant tout en protégeant l'enfant susceptible d'être exposé à des violences conjugales à l'occasion de sa remise à l'autre parent ainsi que le parent victime de violence dans le cadre des droits de visites de l'ex-conjoint ? Comment garantir que le parent auteur de violences exerce réellement et dans de bonnes conditions pour l'enfant son droit de visite ?

Après des recherches sur ce qui existe en Belgique, le constat a été fait qu'aucune mesure ne permet de sécuriser les échanges d'enfants dans le cadre des violences conjugales et intrafamiliales en dehors des espaces-rencontre. Dans ceux-ci, il s'agit des visites encadrées, provisoires, dans un endroit neutre, en dehors du cadre privé. Le parent non gardien y rencontre l'enfant pour un maximum de deux heures sous la surveillance des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales du service. Ces rencontres ne sont pas destinées à perdurer dans le temps.

Par contre, il n'existe rien pour sécuriser les échanges d'enfants dans le cadre de l'exercice d'un droit de visite « traditionnel » où le parent non gardien reçoit l'enfant à son domicile. La commission s'est alors tournée vers la France et plus particulièrement en Seine St Denis où existe, depuis 2012, un projet appelé MAP : **mesure d'accompagnement protégé des enfants dans un contexte de violences conjugales post-séparation.**

Qu'est-ce que la MAP ?

Dans un contexte de violence intrafamiliale, une association mandatée peut être amenée à accompagner les enfants du lieu de résidence habituelle de l'enfant, chez le parent hébergeant, vers le lieu du droit de visite du parent visiteur décidé par le juge de la Famille.

Les objectifs sont les suivants :

- Protéger l'enfant susceptible d'être exposé à des violences conjugales à l'occasion de sa remise à l'autre parent
- Protéger le parent victime de violences dans le cadre des droits de visites de l'ex-conjoint en évitant tout contact entre les deux parents
- Sécuriser le parcours au moment du passage de l'enfant
- Permettre à l'enfant de s'exprimer librement sur son vécu auprès d'un tiers neutre et formé (l'accompagnant-e), notamment lors des temps de déplacements.
- Garantir l'effectivité du droit de visite et d'hébergement pour ne pas rompre définitivement le lien parent-enfant.

Ce projet a été pensé et finalisé en 2022 pour se concrétiser en projet-pilote en 2023.

App-Elles

App-Elles est une application pour smartphone destinée aux femmes et aux filles, qui leur permet d'alerter en temps réel leurs proches ou la police en cas d'agression. Elle permet également d'enregistrer des preuves de l'agression grâce à l'activation de l'enregistrement audio et grâce à la géolocalisation. Enfin, elle recense une liste de numéros d'aide et de sites d'information utiles pour les victimes et leurs proches. L'utilisation de App-Elles constitue un gain de temps non négligeable pour les victimes et leurs protectrices et protecteurs.

Le développement de l'application en Belgique (depuis novembre 2021) est le fruit d'un partenariat entre l'association française Résonantes (qui a créé l'application), la Fédération Wallonie Bruxelles et le Pôle de ressources en violences conjugales et intrafamiliales (Solidarité Femmes, CVFE et Praxis).

Une travailleuse de Solidarité Femmes gère l'interface belge francophone en collaboration avec une employée du CVFE.



Travail de Communication au sein de Solidarité Femmes en 2022

Travail sur le site internet

En 2021, un travail important a été réalisé sur le plan de la communication. Un site internet a été créé et mis en ligne en juillet. Il est le fruit de la rencontre entre les spécialistes de la communication digitale Octopix et Synthèse, l'artiste italien Massimo Pasca (qui a réalisé toutes les illustrations) et notre association. Il est consultable à l'adresse www.solidarite-femmes.be.

Il était fondamental pour l'association de se doter d'un tel outil. Il poursuit deux objectifs : **un premier objectif d'information** sur les différents services proposés et sur les manières de joindre et rejoindre l'association et **un second objectif de sensibilisation**. Une partie du site est en effet dédiée à une définition des violences conjugales et à une présentation des différentes formes que celles-ci peuvent assumer. Le site internet dispose d'un bouton de sortie rapide qui permet aux victimes qui consultent le site en cachette de se retrouver en quelques secondes sur le site internet de la météo. Il explique aussi la marche à suivre pour effacer l'historique de navigation. La sécurité des victimes est toujours placée au premier plan. Le site internet contient en outre une section actualités qui est alimentée fréquemment en annonces de tout genre (programmes de colloques d'associations partenaires, offres d'emploi, organisation ou participation à des événements de sensibilisation, partenariats nouveaux, etc.).

En 2022, certaines sections du site ont subi de légers remaniements. Le site a été régulièrement mis à jour dans sa section Actualités, ainsi que dans son Carnet de bord.

Le Carnet de bord

Dans une optique de sensibilisation et pour donner au site internet un caractère moins figé et statique, nous avons travaillé successivement au développement d'un blog, le Carnet de bord, inauguré la semaine du 25 novembre 2021.

Le carnet de bord est alimenté régulièrement par des articles se répartissant actuellement en cinq catégories :

1. **Des témoignages de femmes ayant subi de la violence** : il nous semblait en effet fondamental de donner la parole à ces femmes pour prendre le contrepied du phénomène d'assujettissement dont elles ont été victimes. La femme victime de violences conjugales est généralement réduite au silence et invisibilisée par son conjoint qui prend toutes les décisions seul et s'arroge le droit de s'exprimer à sa place. Quand elle réussit à quitter celui-ci, elle doit entreprendre un important travail sur elle-même afin de retrouver confiance en elle et de (re)devenir autonome. La parole des anciennes victimes de violences conjugales doit être valorisée et leur prise de parole doit être encouragée. Enfin, leurs témoignages doivent être entendus : nous sommes convaincues que la diffusion de ces récits peut aider des femmes qui

ne sont peut-être pas conscientes d'être victimes ou d'autres femmes qui en sont conscientes mais ont besoin de voir qu'il est possible de s'en sortir. Aussi, ces témoignages contribuent à démonter les stéréotypes subsistant autour des violences conjugales : les premières personnes dont nous avons recueilli les témoignages présentent des profils très différents, de par leur âge, leur origine, leur provenance socio-culturelle, leur statut professionnel, etc. En 2022, [deux témoignages ont été publiés](#). Au mois de mai, nous avons également diffusé [les résultats d'une enquête anonyme mise en ligne sur Facebook et s'adressant aux femmes ayant eu recours à nos services](#) (via le refuge ou le service ambulatoire).

2. **Des portraits de travailleuses et travailleurs de la structure** : cette rubrique a pour objectif de mettre en valeur les différent.es travailleuses et travailleurs de l'ombre qui portent professionnellement l'association, elle vise également à faire découvrir au lectorat la diversité des profils professionnels au sein de Solidarité Femmes et la diversité des services proposés par l'association. Des informations plus précises pour en savoir plus sur les services présentés sont proposées en fin d'article via des hyperliens vers les différentes sections du site internet. En 2022, dix [portraits](#) ont été publiés (quatorze travailleuses et travailleurs).
3. **Des articles d'approfondissement sur certains aspects du travail de Solidarité Femmes et sur les services proposés** : ces articles portent sur un service, un événement, une période de l'année particulière... Ils ont eux aussi pour objectif de présenter, en détails, le travail effectué par Solidarité Femmes. On peut citer un article sur les [formations d'autodéfense féministe](#), des retours en images sur [les vacances de printemps](#) et [d'été](#) des enfants du refuge, un [retour en images sur le 25 novembre de Solidarité Femmes](#), un [compte-rendu d'une formation donnée au Gabon](#) dans le cadre d'une collaboration internationale, [l'interview d'une délégation tunisienne](#) en visite d'étude en Belgique dans le cadre d'un partenariat international, [une carte blanche cosignée par Solidarité Femmes sur le suicide forcé](#), etc.
4. **Des articles portant sur une thématique féministe dépassant le cadre strict de l'association mais néanmoins en totale adéquation avec nos objectifs de défense des droits des femmes et de promotion d'une société égalitaire et non stéréotypée** : un article sur [les droits des femmes dans un contexte professionnel](#), à l'occasion du 8 mars.
5. **Des articles portant sur l'histoire du féminisme en Belgique** : un article sur l'histoire de [la deuxième vague belge du féminisme dans les années 1970](#) et un autre sur la [puissance maritale](#), inscrite dans le code civil belge jusque 1958.

Travail sur les réseaux sociaux

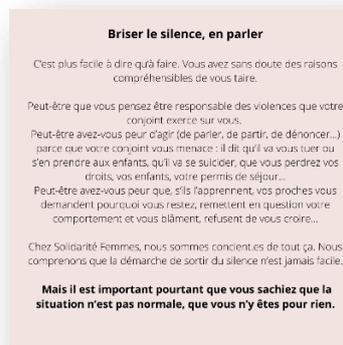
La page Facebook, fin 2019, n'était suivie que par environ 300 utilisateurs et utilisatrices. Un important travail de relance a été mis en œuvre pour faire de la page un espace vivant et dynamique et surtout un canal de communication fonctionnel. A la fin de l'année 2021, la page était suivie par environ 1300 personnes. **A la fin de l'année 2022, c'est plus de 2500 personnes qui suivaient la page.**

Sur une année, la page a atteint plus de 22.000 utilisatrices et utilisateurs. Sur la page Facebook, nous postons des articles du Carnet de bord et, régulièrement, des liens vers le site internet et vers des pages spécifiques de celui-ci, pour attirer l'attention sur l'un ou l'autre de nos services ou sur nos pages de sensibilisation. Facebook nous permet également d'informer sur nos actualités, mais aussi de lancer des invitations à grande échelle pour nos ateliers ou des événements que nous organisons. Nous relayons sur la page également les informations en lien avec les violences conjugales de nos différents

partenaires associatifs et institutionnels en Belgique comme à l'étranger. Les interactions avec nos abonné.es sont fréquentes et beaucoup d'anciennes victimes qui ont été hébergées au sein de la maison d'accueil ou ont fréquenté le service ambulatoire commentent nos publications. Facebook nous permet de toucher facilement et rapidement un public large, ce qui constitue un atout important dans notre travail de sensibilisation aux violences conjugales et d'information sur l'aide qui peut être apportée aux victimes.

Notons qu'en 2022, c'est grâce à la page Facebook que nous avons été contactés par le Ministère de la Justice du Gabon pour nous proposer un partenariat dans le cadre de l'ouverture de leur première maison d'accueil et d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales.

Un compte Instagram a été créé le 22 février 2021. Il comptait, en fin d'année 2022, **presque 400 abonné.es** (396). Nous constatons une plus grande difficulté à développer Instagram au regard des résultats obtenus sur Facebook. Cette difficulté s'explique peut-être par l'âge des utilisatrices et utilisateurs (tendancielle plus élevé sur Facebook que sur Instagram). Nous constatons effectivement que les personnes qui nous suivent sur les réseaux sont généralement des femmes adultes de plus de trente ans. Les femmes plus jeunes et les adolescentes constituent pour nous un public plus difficile à atteindre, comme si elles se sentaient moins concernées. Pourtant, en 2022, quatre jeunes femmes de moins de trente ans ont été assassinées par leur partenaire ou leur ex. Nous réfléchissons encore à une manière d'atteindre les plus jeunes afin de les sensibiliser aux violences conjugales.



Collaboration avec La Louvière à la Une

Durant l'automne 2022, nous avons collaboré avec le service communication de la Ville de La Louvière pour rédiger un article sur Christiane Rigomont, la fondatrice de Solidarité Femmes. Cet article a été publié dans le numéro de novembre du magazine La Louvière à la Une.

Collaboration avec les Pôles de ressources en violences conjugales et intrafamiliales

En août et septembre 2022, les Pôles de ressources en violences conjugales et intrafamiliales nous ont confié la relecture et la révision orthographique et stylistique de l'outil Evivico (grille d'analyse et livret explicatif) pour évaluer la dangerosité d'un (ex-)conjoint violent.

En 2023 : l'ouverture de quatre appartements autonomes

Nos besoins en hébergement pour les femmes victimes de violences sont de plus en plus importants car nous sommes confronté-es à un problème récurrent qui s'aggrave : le manque de place lié à des temps d'hébergement de plus en plus longs (entre 8 et 15 mois).

En effet, depuis plusieurs années, les femmes qui viennent dans notre maison d'accueil sont plus de 75 % à décider de quitter leur conjoint violent.

Nous devons donc faire face, de plus en plus, à de très longs hébergements liés à la difficulté de sortir de la violence conjugale.

Nombreux sont les obstacles :

- Délais très longs pour obtenir une décision du tribunal de la Famille nécessaire pour la sécurité des échanges des enfants
- Difficultés à obtenir un logement décent à prix abordable
- Femmes avec des séquelles traumatiques telles qu'elles ne sont pas prêtes à quitter le refuge sans d'abord passer un long temps thérapeutique à diminuer les impacts handicapants pour une existence autonome surtout avec des enfants à charge

De plus, La durée de l'hébergement, paradoxalement, a un effet négatif sur notre objectif institutionnel de dévictimisation et d'autonomisation des femmes. Il peut se créer un sentiment de dépendance vis-à-vis de l'institution vue comme un lieu de paix, de sécurité et de « déresponsabilisation ». Certaines femmes se sentent prises en charge, entre parenthèse, parfois en « récréation ». Elles ont noué des liens positifs avec les autres hébergées et le personnel, se sont adaptées à la vie collective qu'elles voient comme un espace gai et chaleureux (l'antidote à leur isolement antérieur).

Vu ces constats, nous avons commencé, début 2020, à chercher activement la possibilité de créer des logements de deuxième étape encore sécurisés mais plus autonomes qui pourraient être occupés par les femmes hébergées seules ou avec une autre bénéficiaire, après les trois ou quatre premiers mois (en fonction d'une évaluation des changements et de la sécurité faite en équipe).

Le covid nous a arrêté-es.

Mais fin 2021, nous avons reçu un appel du Fond du Logement qui voulait s'impliquer dans l'accompagnement des maisons d'accueil. Début 2022, Mr François CASTAGNA, responsable régional Mons-Charleroi nous a contacté-es pour nous parler de quatre appartements neufs qui avaient été construits par le Fond du Logement et qui pourraient nous intéresser.

Nous avons donc exposé notre projet à la Direction générale du Fond du Logement : la création de logements supervisés, semi-autonomes dont nous serions les gestionnaires avec également un bureau pour continuer les suivis et un espace collectif commun pour les enfants et les femmes en hébergement dans ces lieux. Les femmes et enfants qui y vivront n'y seraient pas domiciliés, cet espace de transition entre le refuge collectif et le logement totalement autonome devant rester protégé et confidentiel jusqu'à l'attribution d'un lieu de vie définitif. En effet, les problèmes rencontrés par les

femmes victimes de violences qui décident de quitter définitivement leur conjoint violent mettent du temps à se régler. Chaque nouvelle étape de résolution d'un problème et donc chaque pas supplémentaire qui emmène une victime de violence vers l'autonomie est un moment de réactivation possible de la violence du conjoint qui doit faire face à l'échec de ses stratégies de reprise de pouvoir sur sa conjointe.

En mars 2022, il nous a été proposé un mandat de gestion générale des quatre unités locatives sises à proximité de notre maison d'accueil. Il s'agit donc de quatre appartements. Dans l'attente d'être rénovés, leur inauguration est prévue début 2023.

Grâce à ces appartements, nous pourrions augmenter notre espace hébergement de douze lits maximum sous forme de logements supervisés, partagés et habités en semi-autonomie.